

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Chartek 7E Yellow Part B

### Section 1. Identification

**Chartek 7E Yellow Part B** : Identificateur SGH du produit  
**HCA769** : Code du produit

Utilisations identifiées	
Application professionnelle de revêtements et d'encres	
Utilisations non recommandées	Raison
Tous Autre Utilisations	

International Farg AB : Données relatives au fournisseur  
 Holmedalen 3  
 Asperedes Industriomrade  
 SE-424 22 Angered  
 Sweden

Tel: +46 (0) 31 928500 Fax: +46 (0) 31 928530

+46 8 33 12 31 : Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)  
 sdsfellinguk@akzonobel.com : Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

### Rubrique 2. Identification des dangers

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 : Classification de la substance ou du mélange  
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1  
 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH



: Pictogrammes de danger

Danger : Mention d'avertissement  
 Provoque des lésions oculaires graves. : Mentions de danger  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. : Prévention

## Rubrique 2. Identification des dangers

Recueillir le produit répandu. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

: **Intervention**

Non applicable.

: **Stockage**

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

: **Élimination**

Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.

: **Éléments d'étiquetage supplémentaires**

Aucun connu.

: **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange

: **Substance/préparation**

Classification	Numéro CAS	% en poids	Nom des composants
Eye Dam. 1, H318	64754-99-0	≥25 - ≤50	dimères d'acides gras en C18 insaturés, composés préparés avec les produits de réaction de polyéthylènepolyamines avec des acides gras de tallöl
Aquatic Chronic 1, H410	115-86-6	≤10	phosphate de triphényle
Skin Irrit. 2, H315	287922-11-6	≤5	Man-made vitreous (silicate) fibres
Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317	90-72-2	<5	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol
Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	112-57-2	<1	3,6,9-triazaundécaméthylènediamine

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Rubrique 4. Premiers secours

### Description des premiers soins nécessaires

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

: **Contact avec les yeux**

## Rubrique 4. Premiers secours

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Inhalation**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Contact avec la peau**

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. : **Ingestion**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque des lésions oculaires graves.

: **Contact avec les yeux**

Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

: **Inhalation**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: **Contact avec la peau**

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

: **Ingestion**

#### Signes/symptômes de surexposition

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur

larmoiement

rougeur

: **Contact avec les yeux**

Aucune donnée spécifique.

: **Inhalation**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

: **Contact avec la peau**

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

: **Ingestion**

## Rubrique 4. Premiers secours

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. : **Note au médecin traitant**

Pas de traitement particulier.

: **Traitements spécifiques**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

: **Protection des sauveteurs**

Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

: **Moyens d'extinction appropriés**

Aucun connu.

: **Moyens d'extinction inappropriés**

Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

: **Dangers spécifiques du produit**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de phosphore  
oxyde/oxydes de métal

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

: **Pour les secouristes**

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Limites d'exposition	Nom des composants
ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.	phosphate de triphényle

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

### Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

: **Protection des yeux/du visage**

### Protection de la peau

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre lés coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

: **Protection des mains**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

: **Protection corporelle**

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: **Autre protection cutanée**

Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

: **Protection respiratoire**

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

Solide.	: État physique
Jaune.	: Couleur
Amine.	: Odeur
Non disponible.	: Seuil olfactif
Non applicable.	: pH
Non disponible.	: Point de fusion
Non disponible.	: Point d'ébullition
Vase clos: 101°C (213.8°F)	: Point d'éclair
Non disponible.	: Taux d'évaporation
Non disponible.	: Inflammabilité (solide, gaz)
Non disponible.	: Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)
Non disponible.	: Pression de vapeur
Non disponible.	: Densité de vapeur
1.28	: Densité relative
Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.	: Solubilité
Non disponible.	: Coefficient de partage: n-octanol/eau
Non disponible.	: Température d'auto-inflammabilité
Non disponible.	: Température de décomposition
Cinématique (température ambiante): Non applicable.	: Viscosité

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.	: Réactivité
Le produit est stable.	: Stabilité chimique
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.	: Possibilité de réactions dangereuses
Aucune donnée spécifique.	: Conditions à éviter
Aucune donnée spécifique.	: Matières incompatibles
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.	: Produits de décomposition dangereux

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
-	>7900 mg/kg	Lapin	DL50 Cutané	phosphate de triphényle
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Orale	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol
-	1280 mg/kg	Rat	DL50 Cutané	
-	2169 mg/kg	Rat	DL50 Orale	3,6, 9-triazaundécamethylenediamine
-	660 uL/kg	Lapin	DL50 Cutané	
-	3990 mg/kg	Rat	DL50 Orale	

### Irritation/Corrosion

Observation	Exposition	Potentiel	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
-	24 heures 50 Micrograms	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl) phénol
-	0.025 Milliliters	-	Rat	Peau - Faiblement irritant	
-	0.25 Milliliters	-	Rat	Peau - Irritant puissant	
-	24 heures 2 milligrams	-	Lapin	Peau - Irritant puissant	
-	24 heures 100 milligrams	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	3,6, 9-triazaundécamethylenediamine
-	5 milligrams	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	
-	24 heures 5 milligrams	-	Lapin	Peau - Irritant puissant	
-	495 milligrams	-	Lapin	Peau - Irritant puissant	

### Sensibilisation

Non disponible.

### Mutagénicité

Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

### Danger par aspiration

Non disponible.

Non disponible.

: Informations sur les voies  
d'exposition probables

### Effets aigus potentiels sur la santé

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Provoque des lésions oculaires graves.	: Contact avec les yeux
Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.	: Inhalation
Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.	: Contact avec la peau
Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.	: Ingestion

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur	: Contact avec les yeux
Aucune donnée spécifique.	: Inhalation
Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation rougeur la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître	: Contact avec la peau
Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales	: Ingestion

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Non disponible.	: Effets potentiels immédiats
Non disponible.	: Effets potentiels différés

#### Exposition prolongée

Non disponible.	: Effets potentiels immédiats
Non disponible.	: Effets potentiels différés

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.	
Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.	: Généralités
Aucun effet important ou danger critique connu.	: Cancérogénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.	: Mutagénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.	: Tératogénicité
Aucun effet important ou danger critique connu.	: Effets sur le développement
Aucun effet important ou danger critique connu.	: Effets sur la fertilité

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Valeur ETA	Voie
38282.2 mg/kg	Cutané

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
96 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 2000 µg/l	phosphate de triphényle
96 heures	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile de 10 centimètres environ	Aiguë CE50 225 µg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CL50 1000 µg/l Eau douce	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol
30 jours	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Juvénile de 10 centimètres environ	Chronique NOEC 55 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Cyprinus carpio	Aiguë CL50 175 mg/l	

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Potentiel	FBC	LogP <sub>ow</sub>	Nom du produit/ composant
faible	190.546071796	4.63	phosphate de triphényle 2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol
faible	-	0.219	

### Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Autres effets néfastes

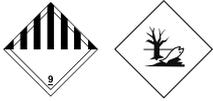
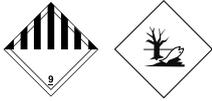
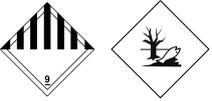
## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: Méthodes d'élimination

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

IATA	IMDG	UN	
UN3077	UN3077	UN3077	Numéro ONU
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (phosphate de triphényle)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (phosphate de triphényle). Polluant marin	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (phosphate de triphényle)	Désignation officielle de transport de l'ONU
9 	9 	9 	Classe(s) de danger pour le transport
III	III	III	Groupe d'emballage
Oui.	Oui.	Oui.	Dangers pour l'environnement
Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	Autres informations

Non applicable.

: Code IMDG, Groupe de séparation

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

: Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Ce produit (y compris ses ingrédients) ne sont pas soumis à des réglementations nationales et régionales spécifiques connues.

: Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

## Rubrique 16. Autres informations

### Justification

Justification	Classification
Méthode de calcul	Skin Irrit. 2, H315
Méthode de calcul	Eye Dam. 1, H318
Méthode de calcul	Skin Sens. 1, H317
Méthode de calcul	Aquatic Chronic 2, H411

### Historique

01/06/2017

: Date d'impression

01/06/2017

: Date d'édition/Date de révision

26/06/2015

: Date de la précédente édition

2

: Version

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

: Légende des abréviations

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Non disponible.

: Références

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

**REMARQUE IMPORTANTE :** les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT :** les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veuillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel

## Rubrique 16. Autres informations